

## Résidence les Nouveaux Horizons

En ce qui concerne le remplacement des fenêtres, comme précisé au règlement de copropriété et dans le livret du nouvel arrivant, nous vous rappelons que celles-ci doivent être identiques en taille, en couleur :

**RAL 8016**

**RAL 8017**

**RAL 8019**

et de s'assurer que les séparatifs des nouvelles fenêtres soient à la même hauteur que celles existantes.